

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **16 avril 2012**

Délibération n° 2012-2954

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Neuville sur Saône

objet : Résidence de l'Aventurière - 1ère tranche - Aménagement des espaces extérieurs - Bilan de clôture du mandat de travaux - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL)

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur Rousseau

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 6 avril 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 18 avril 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Galliano, Genin, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Lyonnet, Martinez, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémiann.

Absents excusés : M. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Mme Vullien (pouvoir à M. Bouju), M. Desseigne (pouvoir à M. Reppelin), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), M. Blein (pouvoir à M. Serres), Mmes Frih (pouvoir à M. Arrue), Bocquet (pouvoir à M. Forissier), Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Corazzol (pouvoir à M. Philip), David G. (pouvoir à M. Roche), Flaconnèche (pouvoir à Mme Tifra), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Fournel (pouvoir à M. Touléron), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Mme Lépine (pouvoir à M. Buffet), M. Morales (pouvoir à M. Uhrich), Mmes Pesson (pouvoir à M. Martinez), Revel (pouvoir à Mme Cardona), M. Vurpas (pouvoir à M. Barral).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Lebuhotel, Longueval, Louis, Nissanian.

Séance publique du 16 avril 2012**Délibération n° 2012-2954**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Neuville sur Saône

objet : **Résidence de l'Aventurière - 1ère tranche - Aménagement des espaces extérieurs - Bilan de clôture du mandat de travaux - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL)**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 mars 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2004-2092 du 20 septembre 2004, le Conseil de communauté a approuvé la 1ère tranche du projet d'aménagement des espaces extérieurs de la résidence l'Aventurière à Neuville sur Saône.

La réalisation des travaux de l'opération a été confiée à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) par voie de mandat.

Le montant de l'enveloppe financière de ce mandat avait été fixé à 1 651 337,79 € HT, soit 1 975 000 € TTC, comprenant une rémunération du mandataire de 104 068,46 € HT, soit 124 465,88 € TTC.

A ce jour, les travaux sont achevés conformément au programme. Le bilan de clôture présenté par la SERL le 20 octobre 2011 et visé par monsieur le commissaire aux comptes fait ressortir un montant de dépenses de 1 954 705,41 € TTC dont 101 698,05 € HT (révision comprise) pour la rémunération du mandataire.

Pour solder ce mandat, la Communauté urbaine de Lyon s'acquittera du solde de la rémunération de la SERL pour un montant de 5 543,16 € HT, soit 6 629,62 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le bilan de clôture définitif arrêté le 20 octobre 2011 et présenté par la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) pour le mandat concernant la 1ère tranche du projet d'aménagement des espaces extérieurs de la résidence l'Aventurière à Neuville sur Saône.

2° - Donne quitus à la SERL de sa mission de mandataire.

3° - Autorise monsieur le Président à verser le solde de la rémunération de la SERL pour un montant de 6 629,62 € TTC.

4° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 231 5 - fonction 824 - opération n° 0P17O0955.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 18 avril 2012.